

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **7 juin 2021**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Samuel Nadeau
Siège #4 - Simon Therrien
Siège #5 - France Germain

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Poste Vacant
Siège #6 - Keven Demers

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Samuel Boudreault, maire Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

2764-06-2021

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2021
LIEU : SALLE MUNICIPALE**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 10 mai 2021

3.2 - Séance extraordinaire du 17 mai 2021

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Présentation des Etats financier 2020 par Mme Julie Godbout / Lachance Parent inc

5.2 - Dépôt et adoption des états financiers consolidés et audités de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020

5.3 - Règlement gestion contractuelle numéro 375-2021

5.4 - Entente de location du photocopieur Xerox

5.5 - Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020

5.6 - Attestation des dépenses réalisées dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

5.7 - Autorisation de paiement Solution GA

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Achat de dos d'âne

6.2 - L'arsenal / achat de boyau d'incendie

- 6.3 - Versement d'un don au comité des fêtes nationales
- 7 - VOIRIE MUNICIPALE
 - 7.1 - Abrogation résolution 2714-04-2021 / Scellement de fissures
 - 7.2 - Scellement de fissures / pavage bitumineux
 - 7.3 - Traverse d'eau brute à la caserne
- 8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU
 - 8.1 - Mise à jour du programme de rinçage
- 9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES
- 10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL
 - 11.1 - Prix de vente des terrains sur la rue du Boisé / nouveau quartier résidentiel
 - 11.2 - Abrogation de la résolution 2761-05-2021 et la résolution 2762-05-2021
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
 - 12.1 - Demande de dérogation / Robert Nadeau
 - 12.2 - Dérogation Ferme Ceguy pour le lotissement d'un lot
 - 12.3 - Dérogation J. P Rémillard / Exploitant ferme BR. Dynamique inc.
 - 12.4 - Autorisation de dépôt de matériaux sur le numéro de lot 4 449 713
- 13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE
 - 13.1 - Versement d'une avance à l'OTJ pour la saison estivale 2021
- 14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 15 - BIBLIOTHÈQUE
- 16 - OMH DE BEAURIVAGE
- 17 - DIVERS
 - 17.1 - Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité
- 18 - ADOPTION DES COMPTES
 - 18.1 - Comptes à payer pour le mois de mai 2021
- 19 - CORRESPONDANCES
 - 19.1 - Lettre de mission
 - 19.2 - Collecte de gros rebuts
- 20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 21 - MRC DE LOTBINIÈRE
- 22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 24 - POINTS D'INFORMATION

Il est proposé par France Germain, appuyé par Simon Therrien et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2765-06-2021

3.1 - Séance ordinaire du 10 mai 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par France Germain, appuyé par Simon Therrien et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2766-06-2021

3.2 - Séance extraordinaire du 17 mai 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par France Germain, appuyé par Samuel Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2767-06-2021

5.1 - Présentation des Etats financier 2020 par Mme Julie Godbout / Lachance Parent inc

2768-06-2021

5.2 - Dépôt et adoption des états financiers consolidés et audités de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020

ATTENDU QUE Madame Julie Godbout, CA de la firme Lachance Parent CPA inc. a présenté aux membres du conseil les états financiers consolidés et audités de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020

ATTENDU QUE la portion se rapportant à la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage sans consolidation est la suivante :

	2020
Recette	2 301 492 \$
Dépenses de fonctionnement	1 552 057 \$
Financement à long terme	0 \$
Remboursement en capital	562 900 \$
Transfert à l'état des activités d'investissement	26 848 \$
Affectations	48 419 \$
Résultat net	419 014 \$
Surplus accumulé au 31 décembre 2020	646 711 \$

Il est proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu unanimement

QUE le conseil confirme le dépôt et l'adoption des états financiers consolidés et audités au 31 décembre 2020 de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2769-06-2021

5.3 - Règlement gestion contractuelle numéro 375-2021

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 29 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion

contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 10 mai 2021;

ATTENDU QUE le projet de ce règlement a été adopté également à la séance du 10 mai 2021;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

ATTENDU QUE ce règlement abroge et remplace le règlement no 353-2018-1;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier (ou greffier) mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens ;

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par France Germain et résolu

D'ADOPTER ce présent règlement

2770-06-2021

5.4 - Entente de location du photocopieur Xerox

ATTENDU QUE la municipalité détient déjà un contrat de location pour un photocopieur Xerox modèle 8035, fin de contrat décembre 2022

ATTENDU QUE la municipalité fait l'impression de plus de 500 journaux mensuellement

ATTENDU QUE le changement du photocopieur offrant l'option pliage et brochage serait des plus apprécié pour minimiser le temps de travail par le personnel administratif

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un offre de service pour ce nouveau produit

IL est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Simon Therrien et résolu

D'AUTORISER la signature de ce contrat de location pour un montant de 477.68 \$ par mois, soit 11.06\$ additionnel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2771-06-2021

5.5 - Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 7 juin 2021, je fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, tel que vérifié par la firme Lachance Parent CPA inc.

Les états financiers au 31 décembre 2020 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 301 492 \$ et que les revenus d'investissement ont culminé à 1 048 964 \$ (subventions), ce qui a généré des revenus totaux de 3 350 456 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) ont totalisé 2 145 133 \$

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2020 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 419 014 \$

À la même date, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 646 711 \$ lequel inclut l'excédent de l'exercice 2020.

Les états financiers 2020 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Stéphane Camiré, CPA, de la firme Lachance Parent CPA inc., en date du 4 juin 2021. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

À la suite de la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Samuel Boudreault
Maire

2772-06-2021

5.6 - Attestation des dépenses réalisées dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

QUE le conseil municipal atteste de la véracité des frais l'élevant à 184 333.00\$ encourus au 31 décembre 2020 sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Proposé par Richard Breton, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2773-06-2021

5.7 - Autorisation de paiement Solution GA

CONSIDERANT QUE la municipalité a fait l'achat d'un nouvel ordinateur pour le poste de la réception

CONSIDERANT QUE la municipalité a fait le choix de sauvegarder toutes les informations sur le icloud

Il est proposé par France Germain, appuyé par Richard Breton et résolu

D'AUTORISER le paiement des frais de 4123\$ plus taxes pour la configuration, la transition des données entre l'ancien et le nouveau serveur.

De puiser les fonds au poste budgétaire Immobilisation - Achat de matériel informatique 310 021 000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2774-06-2021

6.1 - Achat de dos d'âne

Attendu la problématique soulevée par des résidents relativement à la vitesse de certains utilisateurs du réseau routier;

Attendu que la Municipalité entend y répondre favorablement afin d'assurer la sécurité des résidents

Proposé par Simon Therrien, appuyé par France Germain et résolu

D'autoriser un budget de 1500\$ plus les taxes pour aménager de deux dos d'âne sur le segment identifié et acheter les panneaux de signalisation nécessaires à l'installation des dos d'ânes;

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 35000 645 - Signalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2775-06-2021

6.2 - L'arsenal / achat de boyau d'incendie

CONSIDERANT QUE la municipalité désire offrir un service d'incendie sans faille

CONSIDERANT QUE deux boyaux d'incendie sont défectueux

CONSIDERANT QUE la compagnie Arsenal soumet la soumission pour l'achat de deux boyaux d'incendie

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Simon Therrien et résolu

D'AUTORISER l'achat de ces deux boyaux d'incendie au montant de 929.00\$ plus taxes tel que prévu au budget 2021

DE puiser cette dépense au poste budgétaire 222 000 641 - Incendie, pièces et accessoires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2776-06-2021

6.3 - Versement d'un don au comité des fêtes nationales

ATTENDU QUE la municipalité défrayait dans les années antérieures les frais pour les assurances lors des fêtes nationales

ATTENDU QUE l'officier des feux d'artifices détient sa propre assurance en cas de dommage à la municipalité

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'AUTORISER le don de 600\$ pour les feux d'artifices pour l'édition 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - VOIRIE MUNICIPALE

2777-06-2021

7.1 - Abrogation résolution 2714-04-2021 / Scellement de fissures

CONSIDERANT QUE la municipalité avait confié le scellement de fissures à la compagnie Lignes Maska au montant de 1.34\$ le mètre linéaire

ATTENDU QUE la compagnie Lignes Maska ne peut exécuter les travaux en moment choisi par la municipalité soit cet été et non pas l'automne

Il est proposé par France Germain, appuyé par Simon Therrien et résolu

D'ABROGER la résolution 2714-04-2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2778-06-2021

7.2 - Scellement de fissures / pavage bitumineux

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'entretien de son réseau routier constitué d'asphaltage

ATTENDU QUE la compagnie Scellement J.F inc. peut offrir ce service au coût de

1.34\$ tel que convenu et respectant les délais demandés par les travaux publics.

ATTENDU QU'il est important de procéder au scellement de fissures

Il est proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'OCTROYER le contrat à Scellement J.F inc. au coûts maximum de 6500\$ taxes incluses

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soit puisé à même le poste budgétaire 02 32000 527 - Scellement de fissures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2779-06-2021

7.3 - Traverse d'eau brute à la caserne

ATTENDU QUE la municipalité détient un puit d'eau brute près de la bibliothèque

ATTENDU QUE ce puit possède de l'eau en abondance et pourrait fournir l'eau brute à la caserne pour alimenter la réserve d'eau pour les camions de pompiers

ATTENDU QU'il serait important de favoriser l'usage d'eau brute

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par France Germain et résolu

D'AUTORISER 2400\$ pour la canalisation et l'installation d'une entrée d'eau dans le poste de la caserne

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire 241 300 521 distribution eau - entretien et réparation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

2780-06-2021

8.1 - Mise à jour du programme de rinçage

ATTENDU QUE la municipalité doit tenir à jour le programme de rinçage en eau

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à cette mise à jour pour être conforme au demande gouvernementale

ATTENDU QUE cette mise à jour correspond également avec distribution d'eau provenant des bornes fontaines

ATTENDU QUE la compagnie Aqua Data nous soumet un offre à 1165\$ pour effectuer la mise à jour

IL est proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'AUTORISER cette dépense au poste budgétaire 241 300 521 Entretien et réparation Eau potable

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

2781-06-2021

11.1 - Prix de vente des terrains sur la rue du Boisé / nouveau quartier résidentiel

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la construction de terrain dans le nouveau quartier résidentiel sur la rue du Boisé

ATTENDU QUE la municipalité désire faire la promotion pour la vente des terrains pour maisons unifamiliales et jumelés

ATTENDU QUE la municipalité a étudié les comparables avec les municipalités avoisinantes

Madame France Germain se retire de la décision

IL est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par et résolu

D'AUTORISER la vente des terrains sur la rue du boisé à partir de 2.95\$ le pied carré

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2782-06-2021

11.2 - Abrogation de la résolution 2761-05-2021 et la résolution 2762-05-2021

CONSIDÉRANT QUE l'approbation référendaire et l'assemblée de consultation n'ont pas eu lieu

Il est proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'ABROGER la résolution 2761-05-2021 ainsi que la résolution 2762-05-2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

2783-06-2021

12.1 - Demande de dérogation / Robert Nadeau

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 4 449 691;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre l'agrandissement de la résidence avec une marge de recul avant à 2,57 mètres au lieu de 4,5 mètres;

ATTENDU QUE le demandeur désire agrandir son salon de 2,14 mètres de profondeur sur une largeur 2,44 mètres;

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté s'harmonise avec la résidence existante;

ATTENDU QUE cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

ATTENDU QUE les recommandations positives du comité consultatif d'urbanisme;

IL est proposé par France Germain, appuyé par Simon Therrien et résolu à l'unanimité de d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2784-06-2021

12.2 - Dérogation Ferme Ceguy pour le lotissement d'un lot

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure pour le lot 4 449 789-P;

ATTENDU QUE la demande vise à détacher le droit acquis de 5 000 m² en vertu de la LPTAA;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre la création d'un lot ayant un frontage de 35,08 mètres au lieu de 45,0 mètres;

ATTENDU QUE le demandeur a délimité son droit acquis en fonction de l'espace résidentiel occupé sur le terrain;

ATTENDU QUE le demandeur veut conserver la partie en culture à l'extérieur du droit acquis résidentiel;

ATTENDU QUE la dérogation mineure, si elle était accordée, ne porterait pas

atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de

propriété;

ATTENDU QUE cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

ATTENDU QUE les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Richard Breton appuyé par Samuel Nadeau, et résolu à l'unanimité d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.3 - Dérogation J. P Rémillard / Exploitant ferme BR. Dynamique inc.

Remis à une séance ultérieure pour obtenir complément d'information

2785-06-2021

12.4 - Autorisation de dépôt de matériaux sur le numéro de lot 4 449 713

ATTENDU QUE la Coop Saint-Patrice (BMR) a besoin d'espace pour remiser son matériel de revente excédantaire

ATTENDU QUE la Coop Saint-Patrice est une entreprise nécessaire dans la municipalité et que celle-ci a fait la demande à Monsieur Pierre Sylvain au lot 4 449 713 pour l'utilisation de son terrain commercial pour le remisage de son matériel supplémentaire

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par France Germain et résolu

D'AUTORISER Monsieur Pierre Sylvain au lot 4 449 713 à l'entreposer le matériel supplémentaire de la Coop St-Patrice pour un délai de 12 mois, ceci permettant à la Coop St-Patrice d'acquérir un terrain supplémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

2786-06-2021

13.1 - Versement d'une avance à l'OTJ pour la saison estivale 2021

ATTENDU QUE l'OTJ de Saint-Patrice de Beaurivage est en charge de l'organisation du terrain de jeux estival;

ATTENDU QUE l'OTJ demande à la Municipalité une avance de fonds afin d'assumer les dépenses relatives aux salaires;

Proposé par Samuel Nadeau appuyé par Simon Therrien et résolu

DE VERSER à l'OTJ Saint-Patrice une avance de fonds d'un montant de 5000\$ pour assurer le salaire des monitrices et moniteurs, dans l'attente de la subvention d'Emploi Été Canada;

QUE cette avance de fonds soit remboursée à la Municipalité une fois la subvention d'Emploi Été Canada versée à l'OTJ Saint-Patrice;

QUE les fonds nécessaires à cette dépenses soient puisées à même le poste budgétaire 02 70150 112 Subvention OTJ - Monitrice

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

15 - BIBLIOTHÈQUE

16 - OMH DE BEAURIVAGE

17 - DIVERS

2787-06-2021

17.1 - Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a lancé un appel de projets dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de Chaudière-Appalaches

Il est proposé par France Germain, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'AUTORISER Mme Annie Gagnon a déposer une demande d'aide financière à l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de Chaudière-Appalaches pour le projet Kiosque des jardins

DE CONFIRMER la contribution de près de 14000\$ par la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage à la réalisation du projet ci-haut mentionné

D'AUTORISER Mme Annie Gagnon à signer la convention d'aide financière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18 - ADOPTION DES COMPTES

2788-06-2021

18.1 - Comptes à payer pour le mois de mai 2021

Il est proposé par Simon Therrien appuyé par Samuel Nadeau et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois de mai 2021 soient acceptés et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 144 773.47 \$

19 - CORRESPONDANCES

19.1 - Lettre de mission

19.2 - Collecte de gros rebuts

Seulement pour vous avisez que la collecte des gros rebuts se fera par l'entreprise Recyc-Lav inc. a partir du 1 juin dernier

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

2789-06-2021

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 7 juin 2021 est fermée à 20h33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Samuel Boudreault, maire

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de mai 2021.

Annie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Gagnon

24 - POINTS D'INFORMATION